L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 OCTOBRE 1886. 60me Année

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 13 OCTOBRE 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les parteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Jas. P. Guinault, rue des Remparts, No 450, entre Union et Français, un lot de meubles.

Par Alfred Barnes constable, No 94 Passage de la Bourse, un lot de meubles.

Les anarchistes de Chicago.

Le sort en est jeté; la justice américaine aura son cours. Le premier arrêt rendu contre les anarchistes de Chicago, a été confirmé; les huit coudamnés subiront leur sentence. Sept périront sur l'échafaud, et le huitième, qui n'a pas été trouvé assez coupable pour être envoyé à la potence, ira expier son crime au pénitencier. Ici, comme partout ailleurs, il y a le recours en grâce. Les condamnés en feront-ils ou en ont-ils déjà fait usage? Nous l'ignorons encore, mais c'est-là, pour eux, un moyen fort incertain de salut. Nous ne croyons pas que, dans l'état des esprits, l'exécutif s'aventure sur le terrain de la clémence. Il a tout à y perdre et rien à y gagner. Le sort de ces malheureux est donc fixé.

Voilà, certainement, un arrêt devant le prononcé duquel auraient reculé bien des tribunaux, en d'autres contrées, et nous connaissons des Républiques, voire même des monarchistes aux tendances absolutistes, qui n'oseraient pas le mettre à exécution. Est-il bon, est-il utile qu'il en soit ainsi? La justice, dans le cas qui nous occupe, est-elle véritablement équitable? Les condamnés ne sont-ils pas un peu des victimes, comme on l'a dit au cours des débats, comme on l'a répété hors de l'enceinte du tribunal? Il y a peut-être un fond de vérité dans cette assertion, si hasardée, si paradoxale qu'elle semble être au premier coup d'œil.

Il y a longtemps qu'on se fait, dans le monde, une singulière conception de la liberté. On l'a travestie en droit de tout faire, le mal comme le bien; on en a fait le synonime du désordre. Durant la longue révolte des peuples contre des pouvoirs dont ils contestent la légitimité, dont ils répudient l'origine, les idées se sont légèrement perverties. On a divisé la société en deux classes opposées: celle qui voudrait reculer vers un passé, devenu de plus en plus impossible, dût-elle piétiner sur les droits les plus sacrés, et celle qui est déterminée à marcher vers l'avenir, fût-ce sur des monceaux de cadavres. Des deux côtés, on a commis des excès blâmables. Il n'est pas étonnant que, dans les entraînements, dans les colères de la lutte, des esprits faibles aient pris l'abus de l'autorité ou de la liberté pour la liberté, pour l'autorité elles-mêmes. Cette aberration des consciences n'est pas un fait rare dans les vieux pays d'Europe; on l'y constate, souvent, avec douleur.

Or, les anarchistes de Chicago sont tous des étrangers. Il suffit d'épeler leurs noms, pour voir leur origine. D'aucuns même ne parlent ni n'entendent la langue de la nation qu'ils sont venus terroriser. Des deux côtés de l'Atlantique, nous apercevons certains de leurs collègues, sortis, comme eux, des conciliabules des sociétés secrètes, aller de contrée en contrée et s'y faire les commis voyageurs de l'anarchie et de la révolte armée. Il est possible que les condamnés se soient illusionnés sur la nature de nos institutions; il est probable qu'ils comptaient sur la même demi-impunité dont ils auraient joui sous certains gouvernements de l'ancien monde. En ce sens, peut-être, sont-ils un peu victimes et méritent-ils, dans l'immense infortune qu'ils se sont attirée, un semblant de commisération. Mais là doit s'arrêter la pitié; la laisser aller plus loin, c'est risquer de livrer la loi et la justice au mépris public. Or, la loi, la justice, sont les deux sauvegardes des républiques démocratiques comme la nôtre; ajoutons qu'elles doivent y avoir plus de force que partout ailleurs, parce qu'elles reposent sur la base de toute souveraineté, parce qu'elles sont le résultat de la volonté de cette souveraineté et qu'elles sont appliquées, administrées par ceux qu'elle a chargés de la représenter.

La souveraineté du but, inventée par Barbès, de chevaleresque en même temps que de terrifiante mémoire—la souveraineté du but, aux yeux de laquelle tous les moyens sont bons, peut avoir quelque signification, sous un empire, sous une royauté, qui s'imposent aux peuples à perpétuité et dont ces derniers ne peuvent se débarrasser par les voies légales, même quand, par leurs fautes ou leurs vices, elles ont mérité d'être frappées de déchéance.

En Amérique—aux Etats-Unis principalement—elle n'a aucune raison d'être, parce que la nation est maîtresse chez elle, qu'elle fait et défait le gouvernement à son gré et change la loi, quand et comme bon lui semble.

Il ne sert de rien de dire que la législation et ceux qui l'interprètent ou l'appliquent sont dans leur tort; c'est le peuple qui est juge en pareil cas; c'est affaire à lui de modifier l'une, de renverser les autres, s'il le juge convenable et utile. Les opprimés ou prétendus tels n'ont pas longtemps à attendre le rafraîchissement de leurs griefs, s'ils ont le droit pour eux. Les élections se renouvellent assez souvent—trop souvent—en Amérique, et, devant le scrutin, tout le monde a la parole, tout le monde peut réclamer, comme il l'entend. Jusque là, le premier devoir du citoyen est de respecter le pouvoir qui existe et de maintenir intacte la loi qui est en vigueur. Si chacun avait le droit de substituer ses désirs, ses vœux, ses caprices, à la volonté nationale, nous ne ferions qu'aller d'émeutes en émeutes, de révolutions en révolutions, d'attentats en attentats. Une semblable situation n'est tenable pour aucun peuple. D'ailleurs, il n'y a pas de raison pour que quelques royalistes, épris des institutions du passé, n'invoquent pas la souveraineté du but au nom de la royauté, comme d'autres le font au nom du radicalisme ou de l'anarchie.

A propos de ce procès, qui restera célèbre dans les annales judiciaires des Etats-Unis, on est tombé dans une singulière confusion d'idées. Un des accusés a même déclaré qu'il n'y avait, dans toute cette affaire, qu'une question de travail en lutte avec le capital, qu'il tombait, victime de son dévouement au premier et des poursuites acharnées du second. C'est là un grossier paradoxe, un argument insoutenable. Ni les travailleurs ni les capitalistes n'ont rien à voir dans le procès de Chicago; ce n'est pas avec des émeutes et des bombes lancées sur la police que se résoudra la question. La lutte est engagée autre part, sur un autre terrain plus loyal et plus légal. Nous avons le ferme espoir qu'elle se terminera d'une façon pacifique. Il suffit d'assister aux sommations solennels des Chevaliers du Travail, pour comprendre la fausseté d'une pareille idée, pour se sentir rassuré sur l'avenir. Les véritables travailleurs sont les plus grands ennemis des anarchistes; ils ont répudié toute communauté d'idées, de sentiments, d'aspirations, de conduite, avec eux. Nous en avons vu dernièrement rendre franchement la main à des militaires de l'Evangile et sans avoir à en rougir, sans changer un iota à leurs convictions religieuses et à leurs droits de citoyens, accommoder fort bien leur conscience de chrétiens avec leurs revendications de travailleurs.

Enfin, on a remarqué, avec peine, que, dans leur seconde comparution devant la cour, les condamnés ont affirmé plus hardiment que jamais, ce qu'ils appellent leurs principes: ils ont proclamé la souveraineté de l'anarchie et prédit son avènement prochain, non par les voies légales—ce qui serait, d'ailleurs, absurde—mais par la force, par l'attentat, par la révolution—c'est-à-dire, qu'ils persistent à mettre leur doctrine et leurs actes au-dessus de la loi, qu'ils flétrissent et maudissent. Il est difficile que, devant cette attitude, la cour où l'exécutif éprouve le moindre attendrissement. Il faut que force reste à cette chose sacrée que l'on appelle la loi, qui est, en définitive, le palladium de toutes les libertés, l'égide des institutions républicaines, le rempart derrière lequel s'abrite la dignité humaine. Laissons donc la justice achever son œuvre; jamais elle n'a eu un si grand besoin de s'affirmer devant les populations ébranlées par les secousses du présent et effrayées des incertitudes de l'avenir.

LOUISIANE.

Le *South*, Plaquemines, paroisse Iberville, du 9 octobre:

Les excavations qui ont eu lieu dans les levées, devant notre localité, se creusent et s'élargissent, tous les jours. De nombreux habitants des bords du fleuve ont déjà reculé leurs bâtisses pour se trouver plus en sûreté: d'autres se préparent à suivre leur exemple. Mme A. R. Lutz, M. J. R. Delacroix, Mme Pratalongue se sont bâti de très jolies demeures sur le bayou, près de la digue.

—M. A. Vibert est en train de construire, dans la rue Main, vis-à-vis la Maison de Cour.

—M. L. Kahn va élever un magasin dans la rue Plaquemine.

—Les affaires s'améliorent dans notre localité et les propriétaires de magasins sont pleins de confiance.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 9 octobre:

On annonce une légère gelée blanche, derrière Bruly, samedi matin.

—Les travaux vont définitivement commencer à la levée Point Manor, dans la partie supérieure de la paroisse.

—Nous apprenons qu'un éboulis considérable s'est fait, il y a quelques jours, à Devall's Landing, dans la partie supérieure de la paroisse. M. David Devall a perdu 100 cordes de bois qu'il avait laissées le long du fleuve. La terre a cédé et le bois est tombé à l'eau.

—Nous apprenons avec douleur la mort du juge McVea. Le juge a expiré après une longue maladie, au moment où l'on croyait qu'il allait se remettre. Ses restes ont été transportés à la Nouvelle-Ibérie, pour y être inhumés.

Le *Fermier Louisianais*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 9 octobre:

La première Foire agricole et industrielle des Attakapas s'est ouverte, jeudi dernier, à Jeanerette. Elle ferme demain. Parmi les objets exposés, il faut citer les échantillons de jute, de ramie, envoyés par l'hon. P. Langhammer, ancien commissaire des Etats-Unis à l'Exposition universelle de la Nouvelle-Orléans et, depuis, membre de la compagnie de fibre Frank Luft, dont le décortiqueur a obtenu le véritable succès. Ces beaux échantillons, que nous venons de voir, en sont la preuve. Cette exhibition, faite dans le département agricole de notre Exposition, a attiré l'attention de nos planteurs—les petits, surtout—qui commencent à comprendre la nécessité de varier leurs cultures.

La jute et la ramie poussent merveilleusement sur notre sol; on en peut faire deux et trois récoltes par an, et le placement de la fibre est facile, maintenant que la décortication ne rencontre plus d'obstacle.

Le *Weekly Observer*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 9 octobre:

Le temps est superbe et frais.

—On entend, partout, le bruit du sifflet de la batteuse, mais les planteurs ne sont pas satisfaits, attendu que le riz ne rend pas autant qu'on s'y attendait.

—Sur l'habitation Monseocurs la récolte de riz est achevée et battue; le rendement est très satisfaisant. Nous devons féliciter M. Clem. Lartigue du succès qu'il vient d'obtenir dans la direction de cette vaste propriété.

—On se plaint beaucoup, à Ste-Sophie, du mauvais état du pont de la propriété de M. Jos. David, dont M. Jean Louis Molière est le locataire.

—Un procès en expropriation est intenté au propriétaire de l'habitation Caernovan, qui ne veut pas laisser passer le chemin de fer à travers ses terres. La poursuite a lieu devant la 24e cour de district. L'affaire est fixée au 19 octobre. On demande l'expropriation d'un terrain assez large pour y laisser passer la ligne du chemin de fer.

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 5 octobre:

Nous avons grand besoin de pluie.

—Il y a beaucoup de fièvres de marais, à cette heure, dans notre paroisse.

—Nous apprenons que la dragueuse des Etats-Unis doit bientôt arriver à Terrebonne. Le travail commencera là où on l'a abandonné, il y a deux ans. L'allocation de $10,000 suffira pour débarrasser le bayou jusqu'à 3 ou 4 milles de Houma. Il faudra une autre allocation du Congrès pour tout terminer comme l'a indiqué l'ingénieur.

La Protector, Pointe-à-la-Hâche, paroisse Plaquemine, du 9 octobre:

Le Dr N. N. Hebert, de Pointe-à-la-Hache, a introduit, dans notre paroisse, le porc de Berkshire, race tout-à-fait supérieure, qu'il ne faut pas confondre avec le cochon ordinaire que l'on élève dans nos campagnes. Il n'a rien de commun non plus avec l'animal sauvage trop connu dans le Sud; il engraisse très vite et donne une chair succulente. A six mois, il pèse autant que les autres à 17. Le docteur se dit éleveur habile. Il entretient chez lui plusieur races, perfectionnées, d'animaux. Il est à espérer que sa méthode se propagera parmi nous. Il y a là, pour nous, une source abondante de richesses. Il est temps que nous cessions de payer à l'Ouest le tribut humiliant auquel nous sommes condamnés depuis si longtemps.

—Une longue pétition a été présentée à notre cour par M. E. Howard McCaleb, au nom de la corporation qui s'intitule: "Compagnie de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Golfe". La pétition demande l'usage, pour y établir un chemin de fer, d'une langue de terre de cinquante pieds de large sur quinze mille deux cent trente-cinq pieds de long, traversant longitudinalement la propriété de M. Caernarvon et l'habitation Orange Grove. M. Michel Frank qui occupe le terrain refuse de le vendre, dit la pétition, à un prix convenable. La cour est priée d'ordonner l'expropriation de M. Frank. L'affaire est fixée au 19 du courant.

—Décédée, à sa dernière résidence, Pointe-à-la-Hache, à l'âge de 38 ans, Mme Bart Bargas, née Joséphine Cossé. Ses restes ont été inhumés dans le cimetière de l'Eglise Catholique.

Le *Capitolian Advocate*, Bâton Rouge, paroisse East Baton Rouge, du 9 octobre:

Le coton arrive, tous les jours, ici, en grande quantité, et le nombre des balles ne fait que s'accroître. Nous serons peut-être encombrés, la semaine prochaine.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 9 octobre:

D'après une résolution du juri de police, passée dans la séance du 17 août 1886, on recevra des soumissions cachetées pour le comblement du canal Bartaria et l'établissement d'un chemin... à l'endroit connu sous le nom de Longueville Landing, près Lockport—("dirt bridge").

Le travail devra avoir 100 pieds de long, 22 pieds de hauteur, de façon à donner 30 pieds à la plus grande élévation et 2 pieds de hauteur plus que le chemin public existant.

Les propositions seront reçues à partir de mercredi, 20 octobre, à la maison de cour, à 12 heures ou midi.

Les travaux seront payés en certificats de paroisse, qui, eux-mêmes, seront payés avant ou le 1er février de l'année 1887.

Le discours de M. de Freycinet à Toulouse.

Le *Temps* du 28 septembre nous apporte le discours que M. de Freycinet, président du Conseil, ministre des affaires étrangères de France, a prononcé, le 28, à Toulouse, et qui a fait tant de bruit en France et en Europe.

Comme il est d'une importance qui n'échappera à personne, nous croyons en donner le texte complet et tel que nous le trouvons dans le grand organe de Paris.

Messieurs,

En prenant à mon tour la parole, je n'ai pas l'intention de faire ce qu'on a appelé par avance et peut-être avec quelque malice un grand discours. Je veux même éviter de faire un long discours, car ce serait bien mal couronner le banquet charmant auquel nous venons de participer. (Sourires.)

Mais je ne puis résister au désir de remercier la ville de Toulouse, sa municipalité, vous, mes compatriotes, mes collègues, mes amis, et vous à qui je voudrais pouvoir parler en dehors de cette enceinte, vous tous qui m'avez accueilli aujourd'hui d'une manière tellement sympathique qu'elle est allée droit à mon cœur et que je conserverai toujours le souvenir de ma visite dans cette grande cité. (Applaudissements.)

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les paroles que nous adressaient tout à l'heure et votre honorable maire et M. le député Germain. Je souhaiterais, mon cher maire, de pouvoir vous donner satisfaction immédiate sur tous les points, mais vous devez sentir que nos moyens sont limités.

Tout ce que je puis faire, c'est de vous promettre mon concours, un concours sincère, actif, dévoué, pour réaliser tout ce qui est pratiquement réalisable dans les améliorations que vous réclamez et que je désire tout autant que vous. Dans cette énumération, soyez-en sûr, votre projet d'exposition ne sera pas oublié.

De même, mon cher député, je suis pénétré des sentiments que vous avez exprimés touchant la direction à donner à la politique républicaine, et vous pouvez être persuadé que, dans l'avenir comme dans le passé, je chercherai à mettre mes actes complètement d'accord avec mes paroles (nouveaux applaudissements): et, puisque j'ai la bonne fortune de parler devant un auditoire si sympathique et si bienveillant, je vous demande la permission de vous exposer en termes très simples quelques réflexions que m'inspire la situation actuelle.

Tout d'abord, il y a un fait qui me frappe et qui doit vous frapper comme moi: c'est que, dans tout le pays comme dans cette grande cité, il existe un sentiment de confiance inébranlable dans l'avenir de la République. (Bravos et applaudissements.)

Messieurs, il semble qu'il n'y ait pas de quoi s'étonner de ce fait, et cependant il est tout nouveau dans notre histoire. Il y a un siècle qu'on n'a pas un régime, âgé de seize ans comme le nôtre, être plus solide que le premier jour. (Très bien! très bien!) Depuis un siècle, en effet, nous avons connu des régimes bien divers, et pourtant ceux-là qui ont atteint ou légèrement dépassé l'âge de notre République, donnaient depuis longtemps déjà des symptômes de décrépitude, présage certain d'une fin prochaine. Or notre République est aujourd'hui plus forte qu'à son début, et j'en atteste vous tous qui m'écoutez, elle a devant elle des perspectives indéfinies. (Vifs applaudissements.)

Ce n'est donc pas un de ces régimes de circonstance comme nous en avons tant essayés.

Nous assistons à la fondation d'un régime définitif, expression véritable et dernière des tendances de la Révolution française. Et, messieurs, qu'est-ce qui fait la confiance de la France dans l'avenir de la République? C'est d'abord la conviction que nous avons tous, adversaires comme amis, de l'impossibilité de lui substituer un autre régime. De là vient que, dans ce moment, vous assistez à une évolution bien significative, celle de loyaux Français qui, après s'être attardés dans les rêves d'une restauration chimérique, commencent à comprendre qu'ils ne peuvent servir honnêtement leur pays qu'en faisant une adhésion formelle aux institutions républicaines. (Bravos répétés.)

Mais, messieurs, la République a pour elle d'autres titres que l'impossibilité de la renverser. Elle a des titres d'une nature plus noble et plus élevée. Elle a d'abord la sagesse du parti républicain. Oui, depuis seize ans, malgré quelques écarts passagers, quelques fautes d'ordre secondaire,—que est le parti qui n'en commet pas?—le parti républicain a été sage. Il a justifié ainsi la prédiction de M. Thiers: "L'avenir sera au plus sage." Oui, le parti républicain a été sage, car il a eu par sa constance, par sa discipline, par son union longtemps maintenue, conquérir successivement toutes les stations du pouvoir. Et minorité incompatible au début, il règne aujourd'hui en maître au Sénat, à la Chambre des députés, à la présidence de la République, dans les conseils généraux et municipaux.

Le parti républicain a été sage d'une manière plus rare encore; il a dû se contenir lui-même, se tempérer, se modérer pour se mettre à l'unisson des véritables tendances du pays. Epris des réformes, passionné pour les améliorations démocratiques, porté en quelque sorte par sa généreuse ardeur à les réaliser, il a compris cependant qu'une marche trop rapide pourrait effrayer les masses qui n'étaient pas encore habituées à la soutenir et il a eu la sagesse de proportionner chaque jour son œuvre à ce que comportaient les tendances véritables du suffrage universel. (Salves d'applaudissements.)

Enfin la République a pour elle les services qu'elle a déjà rendus au pays. Ah! je sais qu'il est de mode de dénigrer le gouvernement que l'on a! Il n'est plus le temps où nous nous offrions si volontiers à l'admiration du genre humain. Il semble au contraire, à nous entendre, que rien n'ait été fait depuis seize ans. Si l'on en croyait quelques journaux et les discours de beaucoup d'orateurs, il paraîtrait que la République qu'est attardée, qu'elle a piétiné sur place, qu'elle n'est pas sortie de la routine, qu'elle n'a pas accompli de réformes, qu'elle n'a réalisé aucune amélioration, que ses finances sont perdues, que son administration s'est relâchée, qu'il n'y a pas eu un mot de gouvernement. On le dit tous les jours, et cependant considérez ce qui s'est passé depuis 1870; comparez l'année 1871 avec l'année 1881, car c'est sur une longue période d'années qu'on peut juger ce qu'a fait un régime, et non pas en sautelant une durée de quelques semaines ou de quelques mois. (Applaudissements.)

Prenez les seize dernières années et demandez-vous ce qu'était la situation alors, ce qu'elle est aujourd'hui. Sans vouloir refaire le tableau des lamentables désastres de 1871, laissez-moi vous rappeler seulement l'œuvre accomplie depuis lors: l'armée réorganisée, la frontière refaite, l'instruction publique répandue à flots, les écoles couvrant le territoire, les travaux publics recevant une impulsion sans exemple, et, malgré cela, les finances de la nation, qu'on dit si compromises, acquérant une solidité telle qu'elles n'en ont offert l'exemple que par courts instants sous les régimes précédents; de sorte qu'à mesure que la France a fait de plus grandes dépenses, il semble que son crédit se soit élevé; tout cela n'est-il donc rien? Et j'y ajoute le plus grand peut-être de tous les services: la République nous a accordé un bien sans lequel les autres pourraient paraître médiocres et précaires: elle nous a donné la liberté. (Applaudissements prolongés.)

Messieurs, il y a un deuxième fait qui me frappe et qui certainement vous frappe ainsi que moi; c'est que, dans tous les rangs du parti républicain, il se manifeste en ce moment un grand besoin d'union et de concorde. Ecoutez, et vous entendrez une sorte de clameur qui s'élève de tous les points du pays; et vous, messieurs, qui vous trouvez réunis ici, représentants de ce département et des départements voisins, ne nous apporterez-vous pas aussi l'expression de *cette pensée*? (Marque nombreuses d'assentiment.)

D'où vient donc ce besoin, non d'une union éphémère, résultat d'un vote parlementaire ou d'une consultation électorale, mais d'une union profonde, permanente, systématique dans les idées aussi bien que dans les incidents de la vie publique, dans les cœurs aussi bien que dans les esprits? Ce besoin vient, sans aucun doute, de ce que nous avons tous touché du doigt—permettez-moi cette expression—le danger d'une séparation prématurée; nous avons tous compris à quel point il est imprudent pour une armée victorieuse de se séparer lorsque l'armée ennemie tient encore la campagne. (Vive approbation.)

Nous avons compris qu'on peut perdre en quelques mois ce qu'on a mis tant d'années à conquérir. Il ne faut pas, messieurs, que la France revoie le spectacle du mois d'octobre 1885. Il ne faut pas seulement que cette leçon nous serve; il faut qu'elle soit un bienfait et que nous sortions plus forts de cette crise.

Je sais, messieurs, qu'on parle souvent, comme d'un ordre régulier dans le gouvernement, de la séparation du parti républicain en deux fractions représentant deux aspirations différentes, comme à toutes les époques, l'esprit humain manifeste deux tendances diverses qui poursuivent leur représentation dans le gouvernement.

On parle donc de la séparation du parti républicain en deux fractions opposées, rivales, qui voudraient développer devant le pays leurs principes, leur méthode et leurs desseins, auxquelles le pays accorderait alternativement la préférence, de telle sorte qu'elles occuperaient le pouvoir successivement, et l'on donne en exemple ce qui se passe dans un grand pays voisin.

N'avez-vous donc pas compris qu'un tel système, pour être pratiqué sans danger, a besoin d'une condition essentielle: c'est que tous les citoyens reconnaissent la forme même de gouvernement au sein duquel la compétition a lieu. Mais lorsqu'il existe une troisième fraction qui veut détruire ce gouvernement, qui, pour réussir, cherche à en entraver systématiquement le mécanisme, n'est-il pas évident que la séparation, si elle se fait avant l'heure, conduit inévitablement à l'instabilité perpétuelle? Ce troisième parti est toujours le maître, en effet, de faire pencher à son gré la balance d'un côté ou de l'autre et de rendre, par conséquent, impossible le fonctionnement d'un gouvernement régulier.

C'est là, messieurs, un état qu'aucun pays ne pourrait supporter, et il faut absolument que la France se prémunisse contre un tel danger. Dans la situation présente, il est indispensable que les deux fractions du parti républicain se réunissent pour un temps, jusqu'à ce qu'elles aient ramené à elles les portions du pays qui se montrent encore réfractaires à la République. Il faut, c'est la notre premier objectif, qu'elles marchent à leur conquête.

Songez, messieurs, qu'il y a près d'un tiers des Français qui ne sont pas encore venus à la République; songez à ce que serait sa force, si, au lieu d'avoir les deux tiers de la population pour elle, elle parvenait à réaliser l'effort de tous en une direction commune. (Mouvement.)

Il faut que ce pays soit donc [illegible] ne l'est aucun autre en Europe pour avoir résisté à ces divisions incessantes. Notre plus vif désir doit donc être la conquête de cette portion du pays qui n'est pas encore venue à la République; il faut pour cela que le parti républicain reste uni, compact, qu'il en revienne en un mot, à la méthode qui lui avait si bien réussi pendant les dix premières années. (Vifs applaudissements.)

Je sais certes bien loin, messieurs, de vouloir décourager les initiatives individuelles et de contester le droit de propagande; au contraire. Toute opinion a le droit de chercher à conquérir la majorité dans le pays. Le champ est ouvert à tous les partis; mais, en dehors de cette propagande personnelle, il y a un programme gouvernemental qui doit être commun au parti républicain tout entier. Il est nécessaire, messieurs, que notre parti consente à gouverner dans des conditions pratiques. Or, il y a un certain nombre de questions, en petit nombre heureusement, sur lesquelles il n'y a actuellement de majorité ni dans le pays, ni dans les Chambres.

Poursuivre avant l'heure la solution de ces questions, c'est se condamner à des avortements qui ne pourraient que faire la joie de nos adversaires. (Nouveaux applaudissements.)

Il faut donc que les deux fractions du parti républicain aient la sagesse d'ajourner pour un temps ces questions qui les divisent irrémédiablement et de concentrer leurs efforts communs sur celles où l'accord est possible.

Croyez-vous que ce champ ne soit pas assez vaste, que la carrière ne soit pas assez longue à fournir, qu'elle ne suffise pas à exercer les facultés les plus éminentes, que le parti républicain manque ainsi d'aliment à son activité?

L'honorable M. Germain vient de vous le dire, tout est loin d'être terminé; nous avons à compléter notre organisation militaire, à tirer de nos lois d'enseignement toutes les conséquences pratiques qu'elles comportent, à améliorer notre situation financière, non pas dans le sens où l'entendent les monarchistes, qui affectent de croire que nous pourons à la banqueroute alors que la solidité de notre crédit les désespère (Rires approbatifs), mais en y introduisant plus d'ordre, plus de sévérité; nous avons à étudier les réformes qu'appelle sur ce point l'état actuel de notre société; il est certain que nous ne pouvons pas vivre indéfiniment sous le régime des impôts tels qu'ils sont constitués depuis un demi-siècle par augmentations successives à l'aide d'expédients, morceaux par morceaux.

Il y a là évidemment des réformes à opérer avec calme, avec méthode; elles appellent les méditations du parti républicain tout entier, il s'agit là de questions qui touchent au plus profond du régime. Ce sont des questions éminemment politiques et d'une portée très considérable.

M. Germain nous parlait tout à l'heure des problèmes économiques. Ne sentez-vous pas à quel point nous sommes étreints par eux? Les conditions du vieux monde ont changé. Depuis vingt ans, des nations qui ne comptaient pas à cette époque, inondent aujourd'hui de leurs produits les marchés européens. Il y a là une difficulté de premier ordre; le gouvernement peut venir en aide à l'agriculture, à l'industrie qui souffrent, dans quelle mesure il peut améliorer leur situation et alléger leurs épreuves.

Je ne prétends pas vous faire ici un cours d'économie politique, je ne serais d'ailleurs pas compétent. Mais vous devez sentir par vous-mêmes l'importance et l'urgence de certains problèmes sociaux qui s'imposent en tant qu'ils intéressent la classe la plus nombreuse, c'est-à-dire celle des travailleurs. Croyez-vous que nous puissions en ajourner longtemps encore la solution? Je ne parle pas ici, messieurs, du socialisme d'Etat se substituant à l'initiative privée, se posant en face de l'individu et prétendant résoudre lui-même toutes les questions. L'Etat a un devoir plus efficace à remplir; il doit être un tuteur bienveillant, un conseiller; il doit susciter les réformes, les encourager, donner l'exemple, créer au besoin des spécimens qui puissent servir d'enseignement. Il doit surtout faire de bonnes lois, pour supprimer les entraves et faciliter le jeu des initiatives.

Les conditions du travail se sont également modifiées. Nous ne sommes plus aujourd'hui dans l'état où nous nous trouvions il y a un demi-siècle. L'emploi de plus en plus général des machines, la substitution de la grande industrie à la petite ont fait aux patrons et aux ouvriers une situation nouvelle.

Il faut que la République étudie les moyens de rendre moins précaire le sort des ouvriers et de faire cesser cet antagonisme qui éclate sur beaucoup de points, antagonisme qui n'est autre chose que le sentiment inconscient mais profond d'un problème non encore résolu. (Salve d'applaudissements.)

Vous le voyez, messieurs, le parti républicain a devant lui un vaste champ, et il ne tient qu'à lui de se créer un programme du gouvernement sur lequel les deux fractions dont je parlais tout à l'heure peuvent heureusement se mettre d'accord.

Il ne restera plus, pour compléter ce programme, qu'à réaliser également l'accord sur la direction générale à donner à notre politique extérieure et intérieure. J'entends par là: sur l'esprit qui doit présider à cette politique.

En ce qui touche la politique extérieure, dont je ne veux dire que quelques mots, l'accord est non seulement aisé, mais il existe. Je crois qu'il est très difficile, dans l'état actuel de la France, d'avoir deux manières de comprendre la politique étrangère. Pour ma part, je n'en aperçois qu'une qui soit véritablement pratique. La France, nous ne pouvons pas l'ignorer, veut la paix, elle la veut résolument, franchement; mais elle veut une paix qui ne coûte rien à sa dignité et qui n'exige le sacrifice d'aucun de ses droits. Tel est le principe dont nous devons partir pour orienter cette politique de paix: Sauvegarde de notre dignité et respect de tous nos droits. (Applaudissements prolongés.)

Je ne crois pas que la France ait le désir de chercher, comme à plaisir, les occasions d'intervenir dans le monde; d'autre part, elle n'entend pas abdiquer son rang de grande puissance; il faut donc choisir parmi les questions qui s'agitent autour de nous

Là où nos intérêts ne sont pas directement en jeu, là où nous ne sommes pas suffisamment engagés, notre action doit s'exercer avec beaucoup de discrétion et de réserve; là, au contraire, où notre situation de grande puissance peut se trouver atteinte, nous devons nous affirmer hautement. (Nouveaux applaudissements.)

Enfin, si notre sécurité ou notre honneur l'exigeait, nous devons être prêts aux derniers sacrifices. (Bravos et applaudissements.)

Cette résolution qu'on nous connaît, cette attitude à la fois modérée et forte nous valent de justes égards. Nos relations avec toutes les grandes puissances sont établies sur le pied d'une considération mutuelle. (Applaudissements répétés.)

Dans le domaine colonial, je suis tout à fait de l'avis de l'honorable M. Germain; je crois que nous avons suffisamment étendu notre domaine pour que, d'un long temps, nous ne devions pas songer à l'augmenter encore. Nous devons conserver ce que nous avons.

On a beaucoup contesté l'utilité de certaines de nos possessions; quant à moi, j'avoue qu'à cette heure cette considération me touche peu, car si l'on est maître de ne pas acquérir, on n'est pas maître d'abandonner. (Très bien! Très bien!) Une nation qui abandonne, s'amoindrit.

Lors donc que les événements l'ont conduit à acquérir des possessions, elle n'a plus qu'un problème à se poser, c'est de savoir quelle est la manière la plus avantageuse ou la moins désavantageuse de les garder.

Nous devons chercher, à l'heure présente, à organiser nos conquêtes, à les pacifier, à les féconder, à rendre, en un mot, de moins en moins lourds les sacrifices qu'elles nous ont coûtés. Or, le problème est aujourd'hui très avancé, il est même en grande partie résolu. Sur quelques points, il est vrai, la situation est moins claire; mais j'ai la certitude qu'avec un effort modéré, de sacrifices limités, nous arriverons à répondre ces pays qui se montrent encore réfractaires à la République. Il faut, c'est la notre premier objectif, qu'elles marchent à leur conquête.

Songez, messieurs, qu'il y a près d'un tiers des Français qui ne sont pas encore venus à la République; songez à ce que serait sa force, si, au lieu d'avoir les deux tiers de la population pour elle, elle parvenait à réaliser l'effort de tous en une direction commune. (Mouvement.)

Il faut que ce pays soit donc [illegible] ne l'est aucun autre en Europe pour avoir résisté à ces divisions incessantes. Notre plus vif désir doit donc être la conquête de cette portion du pays qui n'est pas encore venue à la République; il faut pour cela que le parti républicain reste uni, compact, qu'il en revienne en un mot, à la méthode qui lui avait si bien réussi pendant les dix premières années. (Vifs applaudissements.)

Je sais certes bien loin, messieurs, de vouloir décourager les initiatives individuelles et de contester le droit de propagande; au contraire. Toute opinion a le droit de chercher à conquérir la majorité dans le pays. Le champ est ouvert à tous les partis; mais, en dehors de cette propagande personnelle, il y a un programme gouvernemental qui doit être commun au parti républicain tout entier. Il est nécessaire, messieurs, que notre parti consente à gouverner dans des conditions pratiques. Or, il y a un certain nombre de questions, en petit nombre heureusement, sur lesquelles il n'y a actuellement de majorité ni dans le pays, ni dans les Chambres.

Poursuivre avant l'heure la solution de ces questions, c'est se condamner à des avortements qui ne pourraient que faire la joie de nos adversaires. (Nouveaux applaudissements.)

Il faut donc que les deux fractions du parti républicain aient la sagesse d'ajourner pour un temps ces questions qui les divisent irrémédiablement et de concentrer leurs efforts communs sur celles où l'accord est possible.

Croyez-vous que ce champ ne soit pas assez vaste, que la carrière ne soit pas assez longue à fournir, qu'elle ne suffise pas à exercer les facultés les plus éminentes, que le parti républicain manque ainsi d'aliment à son activité?

L'honorable M. Germain vient de vous le dire, tout est loin d'être terminé; nous avons à compléter notre organisation militaire, à tirer de nos lois d'enseignement toutes les conséquences pratiques qu'elles comportent, à améliorer notre situation financière, non pas dans le sens où l'entendent les monarchistes, qui affectent de croire que nous pourons à la banqueroute alors que la solidité de notre crédit les désespère (Rires approbatifs), mais en y introduisant plus d'ordre, plus de sévérité; nous avons à étudier les réformes qu'appelle sur ce point l'état actuel de notre société; il est certain que nous ne pouvons pas vivre indéfiniment sous le régime des impôts tels qu'ils sont constitués depuis un demi-siècle par augmentations successives à l'aide d'expédients, morceaux par morceaux.

Il y a là évidemment des réformes à opérer avec calme, avec méthode; elles appellent les méditations du parti républicain tout entier, il s'agit là de questions qui touchent au plus profond du régime. Ce sont des questions éminemment politiques et d'une portée très considérable.

M. Germain nous parlait tout à l'heure des problèmes économiques. Ne sentez-vous pas à quel point nous sommes étreints par eux? Les conditions du vieux monde ont changé. Depuis vingt ans, des nations qui ne comptaient pas à cette époque, inondent aujourd'hui de leurs produits les marchés européens. Il y a là une difficulté de premier ordre; le gouvernement peut venir en aide à l'agriculture, à l'industrie qui souffrent, dans quelle mesure il peut améliorer leur situation et alléger leurs épreuves.

Je ne prétends pas vous faire ici un cours d'économie politique, je ne serais d'ailleurs pas compétent. Mais vous devez sentir par vous-mêmes l'importance et l'urgence de certains problèmes sociaux qui s'imposent en tant qu'ils intéressent la classe la plus nombreuse, c'est-à-dire celle des travailleurs. Croyez-vous que nous puissions en ajourner longtemps encore la solution? Je ne parle pas ici, messieurs, du socialisme d'Etat se substituant à l'initiative privée, se posant en face de l'individu et prétendant résoudre lui-même toutes les questions. L'Etat a un devoir plus efficace à remplir; il doit être un tuteur bienveillant, un conseiller; il doit susciter les réformes, les encourager, donner l'exemple, créer au besoin des spécimens qui puissent servir d'enseignement. Il doit surtout faire de bonnes lois, p